

# Mastère spécialisé Management et technologie des établissements et réseaux de santé

École centrale Paris, pôle Santé et Biotechnologies et AFMHA

Mastère accrédité par la Conférence des Grandes Écoles

## Responsables

Michel Daigne, professeur en ingénierie de la santé

Jean-Paul Tétard, directeur d'hôpital, professeur ECP

## Public

Cette formation s'adresse aux médecins, aux pharmaciens et à l'ensemble des professions médicales. Niveau Bac + 5 minimum.

## Conditions d'inscription

Les candidats doivent adresser une demande d'admission accompagnée :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation.

Le nombre de places est limité à 20. Pour enrichir les débats et les interactions, le recrutement vise à constituer un groupe comportant la plus grande diversité de professions, de modes d'exercices et d'origines géographiques.

## Cycle de formation

Le cycle de formation est organisé sur deux années calendaires pour être compatible avec une activité professionnelle. Les séminaires de cours théoriques, de travaux dirigés et d'études de cas se déroulent sur 24 mois à l'École centrale Paris, à raison de 3 jours par mois. Ils alimentent un projet structurant réalisé par l'étudiant dans un établissement ou un réseau de santé finalisé par la soutenance d'une thèse professionnelle et scientifique.

## Renseignements

Emmanuelle Bérard  
École centrale Paris  
Grande Voie des Vignes  
92295 Châtenay-Malabry  
Téléphone : 01 41 13 15 53  
Courriel : [polesante@ecp.fr](mailto:polesante@ecp.fr)  
Avec la collaboration de Centrale-santé  
[www.centrale-sante.net](http://www.centrale-sante.net)

## Objectifs

- Acquérir une vision globale opérationnelle du fonctionnement de la santé, de son mode de production.
- Comprendre, pour les maîtriser, les enjeux stratégiques et de gestion des établissements et réseaux de santé.
- Concevoir et piloter des projets de changement, en agissant sur les pratiques.
- Maîtriser la technologie de ces projets, les processus de décision et la mise en place d'outils d'évaluation.
- Acquérir une capacité de management à la mesure de ces projets.

## Projet pédagogique

- Des conférences par des professionnels expérimentés.
- Des études de cas présentant des situations d'actualité, bien documentées, ayant une réelle valeur pédagogique et prenant appui sur les nouvelles technologies.
- Des travaux réalisés par chaque étudiant et la promotion.

Un suivi individuel est organisé dès le début du cycle de forma-

## Contenu pédagogique

Conçus par l'École centrale Paris et par l'Association nationale pour la formation continue du personnel médical des hôpitaux publics en administration et gestion (AFMHA), les enseignements sont organisés en six modules.

- Le **module 1** « de la France à l'Europe : quelle réforme de la santé ? » permet d'appréhender le contexte politique national, régional et européen en pleine évolution de tout projet de santé et au fonctionnement de ses projets en cohérence avec les méthodes et outils d'administration et de gestion des établissements et des réseaux de santé.
- Le **module 2** « de l'administration à la gestion de la santé » et le **module 3** « de l'établissement au réseau de santé » permettent de définir les ressources nécessaires aux investissements
- Le **module 4** « de l'intégration des soins à la production locale de la santé » et le **module 5** « de l'architecture hospitalière traditionnelle au nouvel espace technologique de la santé » permettent de structurer ses projets

de santé à partir de ses pratiques, en en maîtrisant la formalisation technologique et les risques, donc d'être un véritable maître d'ouvrage.

La thèse professionnelle et scientifique de chaque étudiant est considérée comme structurante pour l'ensemble du cycle de formation. La définition du programme et la qualification des enseignements sont réalisées par le Comité pédagogique associant les capacités de l'AFMHA et de l'ECP, en relation avec les réponses des élèves à des questionnaires après chaque conférence et étude de cas, les résultats de l'évaluation des travaux des élèves et de la promotion, et en se fondant sur l'explicitation des objectifs des enseignants et la cohérence entre ces objectifs.

